

Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités  
Direction des voies navigables  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2022-01-06

Rennes, le 06/01/2022

Objet : Fermeture chemin de halage

## Le Président du Conseil régional de Bretagne,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**Considérant** que des travaux d'abattage d'arbres, bief 20, doivent être réalisés du 17 au 18/01/2022 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### Arrête :

#### Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, au niveau du pont d'Oust est interdit à tous les usagers.

**Du 17 au 18 janvier 2022**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise MSV ainsi qu'une déviation le long de la RD14.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

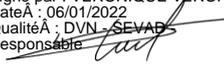
#### Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Peillac.

#### Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

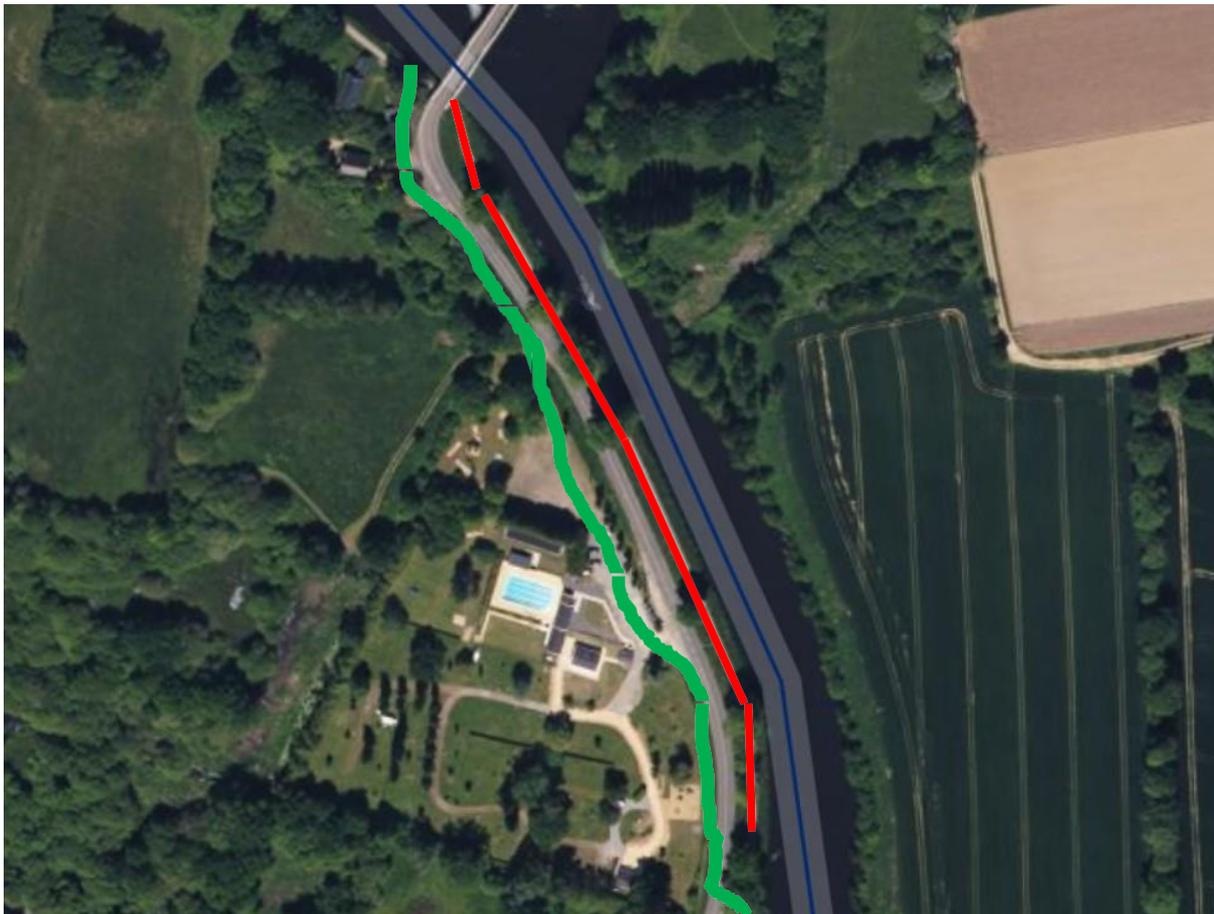
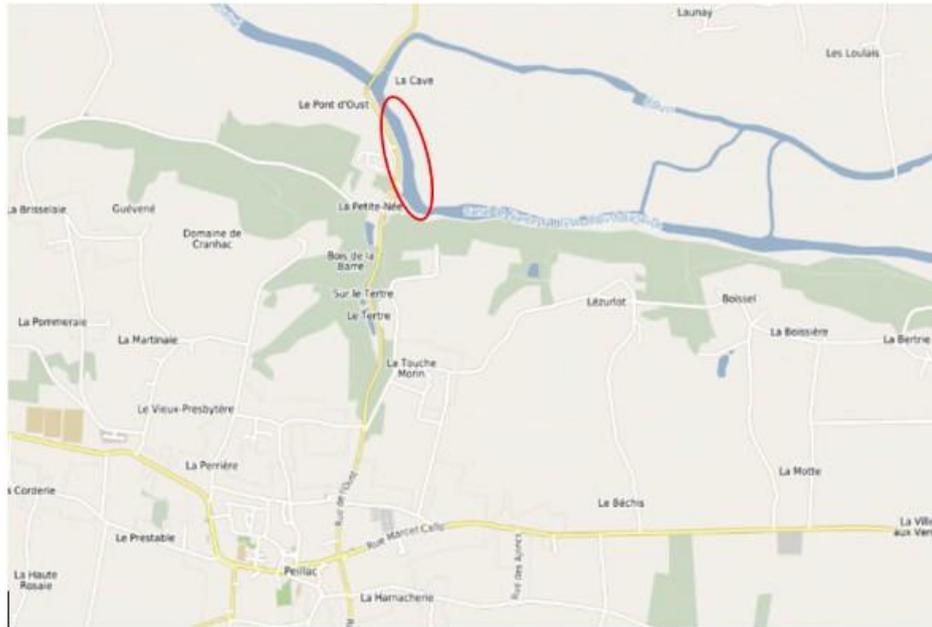
La Cheffe du service valorisation touristique et  
développement durable

Signé par : VERONIQUE VERON  
Date À : 06/01/2022  
Qualité À : DVN - SEVAD  
Responsable 

Véronique VÉRON

# FERMETURE DU CHEMIN DE HALAGE LES 17 & 18 JANVIER 2022

## TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES – PONT D'OUST - PEILLAC



-  Fermeture du chemin de halage
-  Déviation envisagée (traversée de la RD 14)